Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 022-212202253-20260911-DE088CM20260911-DE

République Française
DÉPARTEMENT
DES CÔTES D'ARMOR

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Ploumagoar

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2026

Date de convocation
4 septembre 2026

Date d'affichage
4 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le onze du mois de septembre à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le conseil municipal de Ploumagoar, convoqué par son Président, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick ECHEVEST, maire.

Présents :
M. ECHEVEST, Mme COCGUEN, M. BIHEL, Mme LE FOLL, M. NOGE, Mme CHARNEAU, M. SAVINIEN, Mme LE COTTON, M. PRIGENT, Mme BOTCAZOU, M. LE LAY, Mme LOLLIERIC, M. STEPHAN, Mme LOYER, M. MONJARET, M. YAHIA, Mme GREZARD, M. HATTON, M. COLLET, Mme LE LIARD, Mme EUZEN, Mme LE GOUX, Mme GUILCHER, M. LAQUERRE.

Pouvoirs :
Mme CRENN à M. ECHEVEST, Mme DRUILLENEC à M. YAHIA, M. BERTHILLOT à M. SAVINIEN, M. BATARD à Mme GUILCHER, M. CHEVALIER à M. LAQUERRE.
Absents :

Secrétaire de séance : M. LAQUERRE

Délibération n° 2026-088| Procès-verbal – séance du 26 juin 2026

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 26 juin 2026 à l'approbation du conseil municipal, dont chaque membre a été destinataire d'une copie.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le procès-verbal de la séance du 26 juin 2026,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

A la majorité des membres présents et représentés [s'est abstenue : Mme GUILCHER]

Approuve le procès-verbal de la séance du 26 juin 2026.

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 022-212202253-20260911-DE088CM20260911-DE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme.

Le Maire,

MAIRIE DE PLOUMAGOAR (Côtes d'Armor)

Yannick ECHEVEST

Le secrétaire de séance,

M. LAQUERRE